
Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du 26 février 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt six février l'assemblée régulièrement convoquée le 26 février 2015, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11**Sont présents:** Alain DUTRANOIS, Dominique DONY, Noël ROUX, Gérard GARCIA, Didier CRUZOL, Benoit BOURDET, Cécile FERRIER - BOURDET, Valérie COMBES, Jonathan MEIKOW, Jacques ROUGER, José TEN DIJK - VAN DIERMEN**Votants:** 11**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Cécile FERRIER - BOURDET

Objet: Décision de travaux de sécurité sur la D44 en centre bourg - DE 2015 01

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la vitesse des véhicules étant souvent trop élevée lors de la traverse du bourg de Floressas, mettant en péril les riverains et les usagers de la mairie et de la salle des fêtes, et suite à l'accident grave survenu en 2014, il est plus que temps de mettre en place un système routier efficace obligeant les véhicules à ralentir de manière notable en agglomération sur la départementale n°44 .

Pour ce faire et après avoir consulté plusieurs propositions et les devis correspondants, monsieur le maire propose :

- de procéder à des travaux d'aménagements de sécurité sur la D 44 en centre bourg de Floressas;
- de choisir les services de la C.C.V.L.V. situés rue de la gare 46700 Puy-L'Evêque dont le devis paraît le mieux adapté, pour effectuer ces travaux;
- de demander les subventions correspondantes auprès des services concernés,

Après en avoir délibéré et ayant consulté les devis des trois entreprises consultées, le conseil municipal de cette commune décide de donner son accord par 11 voix pour, à la proposition ci dessus énoncée et autorise monsieur le maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux,

Objet: Demande de subvention au titre des amendes de police - DE 2015 02

Après avoir délibéré et pris la décision de mettre en oeuvre des travaux de mise en place d'un dispositif de sécurité par les services de la C.C.V.L.V. , rue de la gare 46700 Puy-L'Evêque, la vitesse des véhicules étant souvent trop élevée lors de la traverse du bourg de Floressas, mettant en péril les riverains ainsi que les usagers de la mairie et de la salle des fêtes, et suite à l'accident grave survenu en 2014, il est plus que temps de procéder à des travaux visant à obliger les véhicules à ralentir de manière notable en agglomération sur la départementale n°44, dont le montant du devis s'élève à 21 427.90 €/HT, soit 25713.48 €/TTC.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée d'intégrer ces travaux selon le devis présenté et de solliciter une subvention de l'état au titre des amendes de police sur la base de la somme totale de 21427.90 €/HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'intégrer ces travaux selon le devis présenté et demande l'attribution d'une subvention de l'état au titre des amendes de police sur la base de la somme totale du devis de 21427.90 €/HT.

Objet: Demande de subvention alloué au titre du FAPEC - DE 2015 03

Après avoir délibéré, et pris la décision de mettre en oeuvre des travaux de mise en place d'un dispositif de sécurité par les services de la C.C.V.L.V. , rue de la gare 46700 Puy-L'Evêque, la vitesse des véhicules étant souvent trop élevée lors de la traverse du bourg de Floressas, mettant en péril les riverains ainsi que les usagers de la mairie et de la salle des fêtes, et suite à l'accident grave survenu en 2014, il est plus que temps de procéder à ces travaux visant à obliger les véhicules à ralentir de manière notable en agglomération sur la départementale n°44, dont le montant du devis s'élève à 21 427.90 €/HT, soit 25 713.48 €/TTC.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée d'intégrer ces travaux selon le devis présenté et de solliciter auprès du Conseil Général du Lot une subvention au titre du Fonds d'Aide aux Petits Equipements Communaux (FAPEC) sur la base de la somme totale de 21427.90 €/HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'intégrer ces travaux selon le devis présenté et de demander au Conseil Général du Lot l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Aide aux Petits Equipements Communaux (FAPEC), sur la base de la somme totale de 21 427.90 €/HT.

Objet: Décision de fin du contrat de maîtrise d'oeuvre de Mme DUCHÊNE - DE 2015 04

Monsieur le maire expose à l'assemblée, que suite aux travaux d'étude préliminaire au projet global de réfection du château et de l'aménagement du coeur de village qui ont été menés par Madame Gaëlle DUCHÊNE, et ceux ci étant terminés, la phase des travaux de réfection devrait être mise en oeuvre, mais le projet proposé à la commune étant beaucoup trop au dessus des moyens financiers dont elle dispose, une mise en oeuvre révisée des travaux est envisagée et Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de mettre fin au contrat conclu précédemment avec Madame Gaëlle DUCHÊNE après l'en avoir informé dans les conditions d'usage et conformément au respect de la réglementation des marchés publics.

Objet: Désignation d'un référent "environnement" au SYDED - DE 2015 05

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ». Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de la séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner avant la fin de l'année, la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces délégués est envisagée avant la fin du 1^{er} trimestre 2015 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED (supports d'information et outils de communication).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. Monsieur Dominique DONY se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 11 voix, de désigner :

- Dominique DONY comme référent « environnement » de la commune.

Objet: cahier des charges pour les travaux du château et espaces publics - DE 2015 06

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la décision par la commune de procéder aux travaux du château et des espaces public pour une enveloppe de 150 000 € afin de procéder à la remise en état des extérieurs, il convient de faire appel à un architecte en charge du suivi des ces travaux.

Un cahier des charge sera donc publié sur le site internet de la commune de Floressas afin de procéder à l'appel d'offre qui permettra de choisir un architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement pour cette procédure.

Objet: emprunt pour les travaux château espaces publics - DE 2015 07

Monsieur le Maire rappelle que por les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000.00 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-04 y attachées proposées par la banque postale, et après en avoir délibéré,

Décide:

Article 1: principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 120 000.00 €
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Objet du prêt : financer les investissements pour les travaux château et espaces publics

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2030

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 120 000.00 €
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24/04/2015 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.70 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la ase d'une année de 360 jours
Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commissssion d 'engagement : 500.00 €

Article 2: étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire, représentant légal de l'emprunteur, ou en son absence, l'adjoint au Maire, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la banque postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçois tout pouvoir à cet effet.

Questions diverses

Suite à la demande de rachat d'une partie de chemin par Mme Montois, le Géomètre est passée

Les fleurs seront plantée le 26 Avril dans la commune

Un bulletin communal sera édité prochainement